

PROMULGATION

PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 mars 2017, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier afin de permettre la modification du rez-de-chaussée et l'aménagement de 3 nouveaux logements , pour le bâtiment situé au 50, rue de l'Église (lot 1154613).

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA17 210055 en date du 21 mars 2017 par la décision DA176938007.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CA17 210055 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 21 mars 2017.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 30 mars 2017

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement